

Pour vous aider à préparer votre cessation d'activité et votre projet de transmission



Le Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture :

- **Vous accueillez** quel que soit le stade d'avancement de votre projet
- **Vous informez** sur les démarches à entreprendre et les aides existantes
- **Vous orientez** vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc)
- **Vous accompagnez** dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches

A qui s'adresser ?

Pour plus de renseignements, contactez les **conseillers Transmission** de votre Chambre d'Agriculture :

- **Ariège** : 05.61.02.14.00
- **Aude** : 04.68.11.79.79
- **Aveyron** : 05.65.73.79.18
- **Gard** : 04.66.04.50.60
- **Haute-Garonne** : 05.61.10.43.02
- **Gers** : 05.62.61.77.13
- **Hérault** : 04.67.20.88.76
- **Lot** : 05.65.23.22.75
- **Lozère** : 04.66.65.62.00
- **Hautes-Pyrénées** : 05.62.34.66.74
- **Pyrénées-Orientales** : 04.68.35.87.82
- **Tarn** : 05.63.48.83.83
- **Tarn & Garonne** : 05.63.63.93.62

Les aides pour transmettre

son exploitation à un jeune agriculteur



Vous souhaitez faire un diagnostic de votre exploitation en vue de la transmettre

Aide au diagnostic de l'exploitation à céder



- **Bénéficiaires :**

Agriculteurs sans successeur ayant au préalable déposé leur Déclaration d'Intention de Cession d'Activité Agricole (DICA).

- **Contenu de l'audit**

Analyse technico-économique et financière de l'exploitation à transmettre, avis sur les conditions de cession.

- Engagement du bénéficiaire à inscrire son exploitation au Répertoire Départemental à l'Installation (RDI).

- **Montant de l'aide**

80 % du coût de la prestation HT dans la limite de 1 500 €.

Aide au diagnostic précoce de cession



- **Bénéficiaires**

Agriculteurs de 55 ans et plus, sans successeur identifié, souhaitant engager une réflexion sur la transmission de leur exploitation (uniquement dans l'ex-région Midi-Pyrénées).

- **Contenu du diagnostic**

Analyse technique, financière et de transmissibilité de l'exploitation, élaboration du projet de cession-transmission.

- **Montant de l'aide**

1 500 € maximum

L'Etat et le Conseil Régional d'Occitania accordent des aides aux agriculteurs en fin de carrière et aux propriétaires qui souhaitent favoriser l'installation d'un jeune agriculteur.

Ces aides ne concernent que les personnes qui n'ont aucun lien de parenté avec le jeune agriculteur (jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus).

Sous certaines conditions, elles peuvent être accordées pour une installation dans une «petite structure familiale».



Vous recherchez un repreneur pour votre exploitation

Aide à l'inscription au Répertoire Départemental à l'installation (RDI)



Cette aide est versée une fois que l'exploitation est effectivement cédée à un jeune agriculteur ou que les parts sociales ont été transférées dans le cas du remplacement d'un associé.

- **Durée maximale de l'inscription**
12 mois avant la transmission

- **Montant de l'aide**
4 000 € par agriculteur cédant.

Vous préparez la transmission de votre exploitation à un jeune agriculteur

Stage de parrainage / CEFI



- **Accueil d'un candidat à l'installation** hors du cadre familial pour tester la reprise de l'exploitation ou l'association.

- **Stage de 3 à 12 mois**

Contrat de génération en agriculture



- **Bénéficiaires**

Agriculteurs de plus de 57 ans embauchant un jeune à temps plein dans la perspective de lui transmettre l'exploitation hors du cadre familial.

- **Montant de l'aide**

4 000 € / an (embauche d'un salarié)
ou 2 000 € / an (embauche d'un stagiaire)
pendant 3 ans maximum.

